



Flash info AS

septembre 2013

Notre mobilisation a porté ses fruits !

La circulaire des missions : le quota du nombre d'agents par Assistante Sociale (AS) est maintenu, soit 1 000 agents maximum ! Depuis le début des réunions de travail sur la circulaire, la CGT et la FSU se sont battues pour que l'administration reconnaisse ce critère ! Nous ne pouvons admettre des secteurs couvrant 1 500 agents ou plus par AS ! Ainsi, l'administration devrait revenir sur la suppression des postes en centrale. Votre engagement a sauvé notre profession au Ministère de l'Intérieur !

La circulaire doit être validée en comité technique. Cette dernière pourrait être signée par le ministre d'ici la fin de l'année.

Le séminaire : il aura lieu le 7 et 8 novembre prochain au Novotel de Noisy-le-Grand. A cette occasion, l'administration informera chaque AS sur l'évolution de sa carrière. Une synthèse réalisée par le Ministère de l'Action Sociale, présentée au cours d'une rencontre du 20 septembre 2013, vous sera alors remise.

La prochaine revalorisation salariale : dans le cadre du Nouvel Espace Indiciaire (NES), nous devrions bénéficier d'une revalorisation indiciaire. Malgré un allongement général de la carrière (+2 ans en moyenne pour atteindre l'échelon maximal), cette revalorisation est concrète.

Le Corps Interministériel à Gestion Ministériel (CIGeM) pour la filière sociale géré par le ministère des affaires sociales: Il propose des réductions d'ancienneté d' 1 mois par an, de façon automatique. Nous attendons la décision de la DGAFP qui devrait confirmer à partir de quelle date cette revalorisation automatique entrera en vigueur.

L'accès au grade de CTSS : il concerne 1 % des ASP soit 1,8 agents (1 ou 2 agents). La décision sera prise le 6 décembre. Seuls les CTR devraient pouvoir en bénéficier puisque notre ministère est très attaché au fait que ce grade correspond également à une fonction d'encadrement.

La CAP des AS : A priori le 15 octobre.

Les PVS, pole de vigilance suicide: Ils ressortiraient du placard !

La cellule de veille des AS : enfin ! Elle est prévue le 9 décembre. Nous demanderons que soit mis à l'ordre du jour les difficultés de travail particulières des AS dans les grandes villes.

Le poste des Alpes Maritimes est bloqué : L'AS a été reclassée, son poste ne sera remplacé qu'après son intégration dans le corps des SA.

Un recrutement en administration centrale devrait être débloqué pour cette année.

Le régime indemnitaire : La circulaire portant sur ce dernier est toujours en cours de rédaction en centrale.

Grâce à votre soutien et votre détermination, nous défendons ensemble notre qualité de travail au sein du MI !